



## **Communiqué de presse De la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT**

### **Nouveau redressement judiciaire pour Ascométal. L'Etat a une obligation de résultat !**

Le groupe est à nouveau confronté à des difficultés financières, les représentants du personnel d'Ascométal ont été informé, lundi 20 novembre, d'une nouvelle procédure de redressement judiciaire, après celle de 2014 ayant débouché sur la reprise du périmètre par F. Supplisson, depuis remplacé à la tête du groupe. Le tribunal de grande instance de Strasbourg a acté, le 22 novembre, ce RJ avec une période d'observation de 6 mois avec une prochaine audience le 10 janvier 2018.

Ce redressement judiciaire concerne, par Ricochet, Ascoval, (dont le RDV au tribunal est fixé mercredi 29 novembre) la co-entreprise entre Ascométal et Vallourec gérant l'aciérie de St Saulve, reprise par Ascométal en janvier 2017, au détriment de l'aciérie du site des Dunes, sur le Dunkerquois.

La reprise par F. Supplisson, avec l'appui des syndicats et des salariés, devait conserver tous les sites et la quasi-totalité des emplois, dans le groupe et relancer les investissements. Force est de constater que ces engagements n'ont pas été tenus, avec la fermeture de l'usine du Cheylas en 2015 et l'aciérie des Dunes en octobre 2017, ce qui n'a pas aidé au sursaut nécessaire pour relancer l'activité et la rentabilité du groupe. Il y a donc une responsabilité des directions successives depuis 2014 à la situation que nous vivons aujourd'hui.

Déjà, lors de la recherche de repreneurs en 2014, la CGT avait sollicité et obtenu une intervention forte de l'Etat, étant donné la place majeure d'Ascométal dans la sidérurgie nationale et sa place majeure de fournisseurs de plusieurs pans de notre industrie. Il ne peut en être autrement aujourd'hui, après ces années de sacrifices et d'efforts des salariés. A ce jour, Ascométal a reçu des marques d'intérêts d'au moins 3 industriels. L'Etat ne peut se désintéresser de cette situation.

La CGT a rencontré, le 16 novembre, à Bercy, le Comité Interministériel de Restructuration des Entreprises. Parmi les représentants de l'Etat figuraient des membres de la Direction Générale des Entreprises, dirigée par un certain ... Pascal FAURE, auteur du rapport du même nom sur la sidérurgie française, remis à Arnaud Montebourg en juillet 2012.

Ce rapport réaffirmait la nécessité, pour le pays et son économie, de sécuriser nos capacités de production acier. Une affirmation reprise en 2013 dans le rapport de la commission parlementaire sur l'acier, rapport qui allait plus loin en préconisant des prises de capital de l'Etat dans des groupes majeurs.

Les marchés d'Ascométal sont en plein rebond, notamment les marchés de l'automobile et de l'énergie. C'est donc davantage à une question de gouvernance et de capital à laquelle nous sommes confrontés.

L'Etat et les régions, s'étant engagés en apport de capital, à la fois sur Ascométal et Vallourec ces derniers mois, ont un rôle important pour trouver une solution à la pérennité des activités du groupe, qui rassemble quelques 2 000 emplois directs dans trois bassins d'emplois majeurs et des centaines d'emplois indirects.

La CGT, comme elle l'a fait il y 4 ans, s'impliquera dans tous les échanges et négociations qui auront lieu entre le tribunal, l'Etat et les potentiels repreneurs.

Montreuil, le 23 novembre 2017